

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014**

**2014 DFPE 1379** Subvention, convention et avenant à convention avec la Fondation de Rothschild, pour le lieu d'accueil enfants parents L'Ilot Bébés (13e).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 22 août 2011, avec l'association Fondation de Rothschild, dont le siège social est situé 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébés situé 4/7, square Dunois (13<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date 16 septembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une nouvelle convention triennale pour les années 2015 à 2017 et un avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement entre la Ville de Paris et la Fondation de Rothschild, ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>) gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébés situé 4/7, square Dunois à Paris (13<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de Rothschild ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>) l'avenant n°3 à la convention de fonctionnement du 22 août 2011, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif aux modalités d'attribution d'une subvention

de fonctionnement pour le lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) (n° tiers simplifié 49 701, dossier n°2014\_03088).

Article 2 : Une subvention de 164 744 euros est allouée à la Fondation de Rothschild pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) au titre de l'exercice 2014.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de Rothschild ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12e), une nouvelle convention triennale pour les années 2015 à 2017 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois à Paris (13e).

Article 4 : Les dépenses correspondant à la subvention visée à l'article 2 et à la convention visée à l'article 3 seront imputées au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014 et suivantes sous réserve de la décision de financement.